

Centre Social de la Grette - Restructuration des locaux - Approbation de l'avant-projet sommaire - Lancement de la consultation - Demandes de subventions

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le 6 mars 1998, un incendie a détruit une partie du Centre Social de la Grette situé 31, rue Brulard à Besançon.

Le programme a été élaboré avec différents utilisateurs (CCAS, associations, etc.) et approuvé par le comité de pilotage.

Après consultation, M. ROCHET- BLANC, architecte, a été retenu pour assurer la maîtrise d'oeuvre de cette opération.

Le programme sommaire des travaux est le suivant :

- démolition de la zone détruite à la suite d'un incendie et reconstruction sur l'emprise au sol correspondant à la surface du sous-sol,

- restructuration des locaux existants en y intégrant les activités socio-éducatives (salles d'activités associatives, salles de réunion, bureaux, sanitaires, petite enfance, etc.).

Ce projet se décompose en 5 secteurs d'activité :

* *Secteurs services :*

Premier secteur : Salle informatique, bibliothèque, accueil scolaire.

Deuxième secteur : Halte-garderie petite enfance.

* *Secteur activités conviviales* (salle polyvalente)

* *Secteur permanences*

* *Secteur associations* (épicerie sociale).

Cette opération est estimée à 9 000 000 F TTC.

Le planning prévisionnel de l'opération pourrait être le suivant :

- Avant-projet définitif : décembre 1999 - janvier 2000

- Etudes projet et exécution : mi- février - mi-avril 2000

- Consultation des entreprises : deuxième quinzaine d'avril 2000

- Choix des entreprises : début juin 2000

- Démarrage du chantier (y compris la période de préparation) : mi-juin 2000

- Délai de réalisation : 8 mois.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le projet,

- lancer l'(ou les) appel(s) d'offres, et à signer le(s) marché(s), le (ou les) ordre(s) de service ou avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget, chapitre 90.63. 2313.99015.33000,

- solliciter l'aide financière de l'Etat, de la Région, du Département, de la Caisse d'Allocations Familiales et d'éventuels partenaires, la Ville s'engageant à assurer la part restant à sa charge au budget des exercices 2000 et 2001,

- inscrire au budget par décisions modificatives le montant des participations et des subventions dès réception des décisions attributives de subventions, en recettes au chapitre 90.63/1321.1322.1323.1328.99015.33000 et en dépenses au chapitre 90.63.2313.99015.33000,

- solliciter l'autorisation de commencer les travaux avant la notification des décisions attributives de subventions.

«M. ROIGNOT : Le programme établi porte sur environ 1 200 m² de réhabilitation de ces locaux et est évalué pour l'instant à 9 millions de francs tout compris, travaux, études et équipements liés à la réutilisation de ces locaux. La délibération qui vous est présentée aujourd'hui est une délibération de principe. Ensuite nous avancerons sur ce dossier qui sera poursuivi en 2000 - 2001.

M. JEANNEROT : Deux mots Monsieur le Maire si vous le permettez. Dans un peu plus d'un an ces équipements seront mis à la disposition des habitants du quartier et c'est vrai que le Conseiller Général s'en réjouit. Je veux saluer notamment l'ambition du projet auquel j'ai d'ailleurs été associé. Néanmoins et c'est l'objet surtout de mon intervention, je reste très préoccupé sur ce quartier par le niveau et le volume des actes d'incivilité. J'ai entendu ce qu'a dit tout à l'heure Marie-Guite DUFAY. A ma demande, le Préfet de Région a bien voulu multiplier les actions d'ilotage sur le quartier mais néanmoins je souhaite et je le demande vraiment avec empressement, que dès que les opérations d'évaluation des emplois d'agents de médiation sociale seront effectuées, l'on pense à équiper et doter ce quartier, et je m'adresse là aussi bien à l'Office HLM qu'au secteur de la politique de la ville, de ces compétences-là qui aujourd'hui, je crois, lui sont tout à fait nécessaires.

M. GIRARD : Je voudrais dire ma satisfaction de voir ce dossier entrer dans sa phase active. Comme l'a dit Michel ROIGNOT tout à l'heure, j'ai été chargé après l'incendie des locaux, il y a bientôt deux ans, d'animer un comité de pilotage avec mes collègues adjoints concernés, avec les services de la ville, avec les partenaires impliqués sur le site de Brulard et aussi surtout avec la participation active et constructive de l'ensemble des associations et des habitants du quartier. Ces derniers ont fait preuve d'une grande responsabilité et de patience. Ils voient aujourd'hui leur attente récompensée. J'espère que les délais vont être respectés pour donner à ce quartier, certes difficile, mais également dynamique et sympathique, un équipement de qualité qui lui fait actuellement cruellement défaut».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Patrimoine et Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 24 décembre 1999.